

II - CONTRIBUTIONS

NEDJIB TCHENDERLI [*]

De la nécessité d'une réflexion critique sur les concepts de technique et de la technologie pour une approche juste de la transition en économie du développement

Quelques considérants, dits brièvement, devraient pouvoir justifier du titre de cette contribution, en éclairer le contenu. En premier lieu le constat d'un renouveau d'intérêt pour la Technique et la Technologie accompagné de diverses tentatives d'un renouvellement des approches, le tout se traduisant par une multiplication des discours sur ces thèmes. Ces discours émanent de toutes les sphères de la vie sociale et pas seulement de milieux faisant profession de technique et de technologie. Cette pluralité d'approches de la Technique et de la Technologie tend à donner une densité sans précédent au débat autour de ces thèmes, mais aussi tend à révéler la complexité des déterminations qui définissent ces objets ; c'est là semble-t-il une première raison susceptible de justifier une réflexion critique sur les objets auxquels renvoient la Technique et la Technologie. Il est à peine besoin de rappeler que la question des objets commande celle des méthodes.

Mais aussi, dans le champ des discours sur la Technique et la Technologie se constitue un discours particulier se donnant pour objet l'Economie de la Technique et de la Technologie. Or, ce concept même doit être "problématisé" parce qu'aucun objet ne s'inscrit a priori dans le champ d'une théorie. C'est là une seconde raison qui paraît militer pour une réflexion critique.

Enfin, il y a l'incontournable contextualité dans laquelle s'inscrit le débat sur la technique et la technologie. La connaissance des déterminations historiques d'un débat est une exigence nécessaire pour la compréhension des enjeux qu'il recouvre. On doit rappeler à ce titre que c'est une conjoncture de crise totale qui préside à la relance du débat sur la technique et la technologie durant ces trente dernières années ; on supposera ici ces choses connues.

Dans le contexte immédiat de notre propos, on doit souligner la différence des questionnements qui se forment dans les pays développés et dans les pays en développement. Dans les premiers, on s'interroge sur la mécanisation traditionnelle comme dimension technique de la crise, et sur l'automation comme dimension technique d'issue à la crise. Dans les pays en développement, l'interrogation

porte sur les formes économiques adéquates à la rentabilité des industries mécanisées qui ont absorbé des masses importantes d'investissements dans les décennies passées.

La réflexion critique sur les concepts de technique et technologie est donc requise pour les concepts généraux renvoyant aux universaux, mais elle est aussi nécessaire pour promouvoir une pensée aussi adéquate que possibles aux conditions concrètes dans lesquelles les pays en développement doivent reproduire la technique et la technologie.

Mais le contexte actuel est aussi le contexte d'une tendance croissante à la mondialisation par des médiations multiples. Cette dernière détermination devait susciter dans les pays en développement une réflexion approfondie sur les conséquences qu'entraîne une telle mondialisation, en particulier sur les définitions des politiques technique, technologique et scientifique.

1. LE PROBLEME CENTRAL DES OBJETS ET DES METHODES

1.1. La leçon de B. Gilles :

B. Gilles est l'auteur, aujourd'hui largement connu, de l'ouvrage "Histoire des Techniques" (1978), somme incontournable de connaissances factuelles des techniques, mais l'auteur et ses travaux ne sont pas une référence sous ce seul rapport. La contribution conceptuelle et méthodologique de B. Gilles qui forme l'introduction à son ouvrage fait autorité.

Pourtant au risque de la discordance avec nombre de travaux, il semble que le mérite de B. Gilles dans ses prolégomènes résulte moins du progrès de la conceptualisation que de la "problématisation" de son objet de recherche. En cela nous semble-t-il la rigueur de la démarche de B. Gilles est exemplaire.

Certes, l'auteur de l'Histoire des Techniques sur la base d'importants travaux, tente de définir une série de concepts qu'il fait converger puis concentrer dans le concept de "système technique". B. Gilles a cependant une conscience aiguë de la difficulté de sa démarche puisqu'il précise : "Ces hésitations (relatives au terme même de technique) montrent bien la presque impossibilité qu'il y a à appréhender l'objet de recherche" (souligné par nous). L'objet de recherche étant la technique, on doit alors admettre avec B. Gilles que le concept fait problème et, comme B. Gilles qu'on ne gagne rien à occulter cette difficulté.

L'ouvrage de B. Gilles recèle une seconde difficulté susceptible d'être aussi féconde en enseignements si on y prête attention, c'est la question de l'histoire. En effet, l'auteur pour dire les choses positivement n'ordonne pas les résultats de ses recherches en fonction d'a priori ; mais alors on est conduit à se demander en quoi il y a histoire ? Et après la tentative de B. Gilles, on en vient à s'interroger sur les réelles conditions de possibilité de toute histoire sans concept

d'histoire ? Et pour courir au devant de ce qu'il faut bien appeler les objections faciles, on doit souligner que cette démarche ne préjuge d'aucun contenu présupposé du concept d'histoire. Par contre, on peut affirmer que nul ne peut énoncer ou annoncer la théorie d'un objet sans définir l'espace théorique auquel renvoie cette théorie. La question de l'histoire est évidemment sensible dès lors que l'on traite du changement technique dans l'ordre des grands bouleversements, à l'exemple justement de la mécanisation dans les pays en développement, ou de l'automation dans les pays développés.

Enfin, le fait de s'appuyer sur les travaux de B. Gilles pour illustrer les problèmes théoriques de base liés à la technique et la technologie aura, bien sûr, été perçu comme un exemple générique des difficultés de conceptualisation.

1.2. Les auteurs des articles sur la technique et la technologie de l'Encyclopaedia Universalis : Castoriadis, Le Bot et Guillaume (1978)

L'interrogation de Castoriadis, porte sur la genèse du concept de technique, mot dérivé du grec techné dont les variations de sens durant la période historique de la civilisation grecque sont restées dans l'espace de la production. Et l'auteur constate que le développement culturel à travers le temps n'a pas conduit à une catachrèse, autrement dit, à un détournement de sens, de telle manière que le mot technique demeure corrélatif du mot produire, voire qu'il en est quasiment une synonymie.

Pourtant Mr. Le Bot qui développe un propos sur les rapports de l'Art et de la Technique précise que le mot "Art" d'origine latine a la même signification que le mot techné en grec, et que l'identité de sens n'est levée qu'au XIXe siècle, contexte historique éloquent, sur une intervention de la philosophie, instance de production de valeurs, laquelle consacre le mot technique aux applications de la science.

Enfin, Mr. Guillaume, qui intervient sur la technologie, révèle que "la technologie scientifique suppose la science moderne, la limite primitive de ses conditions de possibilité est contemporaine de la mécanisation des figures de l'Univers et de la mathématisation de la physique entreprise au XVIIe siècle". La constitution de la science moderne est donc l'événement considérable qui permet l'émergence de la "technologie qui traite des rapports de l'homme avec sa production (et use) d'une langue qui lui permet d'entreprendre des transferts de schémas opératoires entre activités disjointes" précise encore le même auteur.

On doit donc retenir avec les auteurs cités que la technique est une propriété des activités humaines qui se constitue dans le rapport homme-nature, donc dans le mouvement de la production sociale. Et que sauf à obtempérer aux sommations de la philosophie, la technique est autre chose que la technologie. Cette dernière étant alors une approche nouvelle de la technique permise par la science moderne.

1.3. Rapport Homme-Nature et procès de travail :

Il peut apparaître trivial de revenir au concept de procès de travail, n'était-ce que les articles cités précédemment ne sont parfaitement intelligibles que dans la mesure où l'indétermination du rapport homme-nature évoqué par les auteurs pour rendre compte de la technique et de la technologie se trouve levée, et lever l'indétermination (à ce niveau du raisonnement) revient à formuler clairement le concept de ce rapport.

Le concept de procès de travail en tant que procès individuel et surtout en tant que procès social est un concept récent dans l'histoire de la théorie. Il unifie le divers des pratiques productives dans le temps et dans l'espace en les rapportant à leurs fondements : les forces de travail, les moyens de travail, les objets de travail et les valeurs d'usage qui justifient de leur système de relations. C'est finalement le concept de procès de travail qui permet d'accéder au concept de technique et plus avant au concept de technologie.

1.4. Proposition de conceptualisation de la technique et de la technologie :

On peut alors, sur la base des développements précédents, retenir les formulations suivantes des concepts de technique et de technologie.

1.4.1. Le concept de technique :

La technique est l'ensemble des règles qui régissent la définition des éléments du procès de travail et leur système de relations ordonné par la finalité de la valeur d'usage. L'intérêt d'une telle définition tient au fait qu'elle permet d'unifier le divers des techniques dans le temps et dans l'espace. On est alors fondé à parler de technique dès lors que l'on spécifie tout ou partie des éléments du procès de travail, et du mouvement assurant la réalisation de sa finalité concrète. La technique n'a pas alors le fondement que lui prête la philosophie, elle est coexistante du rapport homme-nature.

Partant, on peut affirmer qu'il n'y a pas eu de société, et donc d'humanité, qui ait pu exister sans technique. Mais au présent, on peut aussi affirmer qu'il n'y a pas de société quel que soit son niveau de développement, qui puisse survivre sans technique.

Si donc l'exigence technique (et on peut maintenant et seulement maintenant traiter le terme technique comme un adjectif) est immanente au rapport homme-nature, la technique contient dans son concept, le concept de pratique sous la dépendance de savoirs spécifiques dont les modalités d'élaboration varient en fonction de l'état de la connaissance.

1.4.2. Le concept de technologie :

La technologie est la théorie scientifique de tout ou partie d'une technique. Elle définit dans le cadre conceptuel des sciences de la nature, les éléments du procès de travail et leur système de relations ordonné par la finalité de la valeur d'usage.

Nombre de travaux ont déjà montré le chemin constitutif de la technologie : le développement d'une approche scientifique des métiers, mais cette discipline va rapidement inverser la logique qui lui a donné naissance : elle devient rapidement conceptrice de théories de techniques. Autrement dit, au lieu de se constituer en corps de connaissance des pratiques existantes, elle va au contraire initier de nouvelles pratiques productives à partir de la connaissance de tout ou partie des propriétés de la matière. Avec ce reversement, on est fondé à parler de techniques scientifiques dont la propriété nouvelle est d'être sous la dépendance d'une technologie, c'est-à-dire d'une théorie scientifique de tout ou partie de cette technique.

1.5. Le délicat problème des méthodes :

Il va sans dire que le problème des méthodes est évoqué dans l'espace de la théorie, il s'agit de la saisie de l'objet en tant qu'objet de la connaissance. Une remarque fondamentale doit alors être d'emblée faite, c'est que les concepts de technique et de technologie renvoient au même "objet concret", mais définis à des niveaux de connaissances différents.

Le concept de technique définit la technique comme objet sensible et en tant que tel accessible à la connaissance empirique par les moyens de l'observation et de la description. Il faut alors tirer les conséquences de ce type d'approche de la technique quant aux limites des déterminations susceptibles d'être saisies, et quant au pouvoir d'explication des hypothèses formulées pour rendre compte de la logique de ces déterminations.

Ces limites sont les limites inhérentes à toute connaissance empirique en "tant que système corrélatif de notions fixant et retenant la forme phénoménale de la réalité" (Kozik, 1970). Si ce moment d'approche de la technique, c'est-à-dire son identification comme dimension spécifique du procès de travail, son observation et sa description, est incontournable, il reste un moment qui ne rend compte que des manifestations du mouvement de la matière posée dans sa diversité, donc dans ses singularités, et des causes apparentes de ce mouvement. En tant que mode de connaissance qui ne permet pas d'accéder à l'essence des phénomènes observés, le concept de technique et ses méthodes sont de l'ordre de la connaissance empirique dont le dépassement exige la médiation des sciences en général.

La forme de connaissance, non empirique, qui met en oeuvre la médiation des sciences de la nature est la technologie.

La technologie en tant que théorie scientifique de tout ou partie d'une technique est sous la dépendance de savoirs scientifiques. Ces derniers ont pour statut de formuler des lois générales qui rendent compte : de la nature d'un phénomène, de la logique de son mouvement donc de déterminations qui le justifient, de l'espace de la mesure du phénomène identifié, de l'étalon de mesure qui lui est applicable et de l'instrument de mesure permettant de rendre compte

de ses propriétés mesurables. C'est parce que les sciences formulent des lois générales qu'il est possible d'en faire des applications spécifiques et diversifiées. Il suit de là que la technologie est animée par un premier principe méthodologique qui consiste à aller du général au particulier.

On remarquera que cette démarche est à l'opposé de celle de la science qui consiste au contraire en généralisation à partir de particuliers, mais cette opposition confirme bien que la technologie dans les termes où nous la définissons est bien sous la dépendance de la science.

La complexité de la technique est une propriété attachée au concept de l'objet, mais cette complexité est un aboutissement et non un point de départ. Il suit de là qu'un second principe méthodologique caractérise la technologie qui consiste à aller du simple au complexe.

Là encore, on doit relever que le procès de la connaissance scientifique est à l'opposé de celui de la technologie, il consiste au contraire en un procès d'analyse à partir d'un tout complexe déjà donné. La technologie part de résultats acquis par la science pour formuler une nouvelle synthèse.

L'objectivation est le concept qui rend compte de la finalité du procès de travail en général, et conséquemment de la technique qui est une propriété immanente du procès de travail. En ce sens la technologie est marquée par un troisième principe méthodologique qui est l'objectivation des lois générales formulées par la science dans un objet artificiel.

Il est à peine besoin de souligner que là encore, la technologie est en opposition avec la méthode scientifique qui consiste à dégager des lois générales par un mouvement d'abstraction des déterminations qui spécifient un phénomène naturel.

Enfin, la technologie en se posant comme théorie scientifique de tout ou partie d'une technique produit un objet virtuel, une potentialité d'objectivation. En cela elle fixe, pour le meilleur et pour le pire, sa filiation avec le procès de connaissance scientifique : science et technologie ne produisent jamais qu'une représentation abstraite et formalisée d'un objet. "Ceci n'est pas une pipe" aurait signé le peintre surréaliste, et par cela même très réaliste, Magritte.

Cette référence à l'artiste, rappelle que les techniques scientifiques, malgré la spécificité de leur genèse, ne varient pas dans leur essence ; elles restent des pratiques qui exigent des savoirs irréductibles par la technologie, et qui se constituent à l'occasion de ces pratiques.

Les affirmations précédentes tiennent au critère fondamental de l'objectivation. L'acte final d'objectivation suppose que la technologie, le concepteur soit relayé par des hommes maîtrisant les techniques, c'est-à-dire les pratiques productives, les ouvriers et les techniciens.

2. CONCEPTS DE TECHNIQUE ET DE TECHNOLOGIE ET CONCEPT D'ECONOMIE

Les concepts de technique et de technologie qui viennent d'être définis sont-ils immédiatement des objets économiques qui justifieraient qu'on les traite d'un point de vue économique ?

En effet, la technique et la technologie ont été définies dans un espace qualitatif déterminé qui les posent comme objets utiles, comme valeurs d'usage. Or chacun sait aujourd'hui que les valeurs d'usage, qu'elles procèdent de techniques constituées antérieurement à la technologie, ou constituées postérieurement à cette dernière ne sont pas immédiatement des objets économiques.

Il faut donc considérer que les déterminations formulées à ce niveau de réflexion ne nous permettent pas de penser le rapport technique-technologie et économie, ne nous permettent pas de formuler le concept d'économie de la technique et de la technologie. Ce problème n'est pas en soi nouveau, il revient à s'interroger en général sur le mouvement qui fait passer les produits du travail de l'état de valeur d'usage à l'état de marchandise. Par contre la nouveauté consisterait à appliquer les lois de ce passage aux objets que constituent la technique et la technologie.

3. PROCES DE VALORISATION, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIE

Les déterminations qui transforment les produits du travail en marchandises seront supposées connues dans ce paragraphe. De même qu'il sera admis que depuis l'antiquité la plus éloignée, les rapports sociaux travaillent les techniques à travers la production de valeurs d'usage qu'on ne peut référer strictement aux besoins de "l'homme" des philosophes. Par contre, il convient de préciser les conditions du passage de la technique dans l'univers des marchandises.

On doit rappeler qu'à l'aube du capitalisme, moment en particulier de la coopération simple mais qui se prolonge jusqu'à la manufacture, moment aussi de soumission formelle, c'est-à-dire moment encore d'extériorité des formes sociales capitalistes par rapport au procès de travail dominé par le métier, les techniques, pour faire image, circulent en tant que marchandise mais comme un paquet technique. Parce que l'outil est considéré de manière unitaire avec l'homme qui l'emploie. Autrement dit, les techniques commencent leur vie d'objet économique de manière indifférenciée par rapport aux éléments du procès de travail.

On sait que la manufacture aura été néanmoins une intervention d'une portée considérable sur les techniques. Procès d'analyse du travail, elle aboutit en déstructurant le métier à dévoiler le système de relations des éléments du procès de travail, donc la technique et à opérer une distinction entre cette dernière et l'homme qui la maîtrise.

On sait aussi que c'est ce procès d'analyse du travail qui ouvre la voie au machinisme dans la production, c'est-à-dire qui ouvre la voie à l'objectivation de la fonction ouvrière. Ce moment est le moment d'un nouveau procès de soumission du procès de travail, celui de la soumission réelle, par quoi la technique constituée comme objet concret indépendant des conditions subjectives qui lui étaient indissociables avec le métier, devient en même temps objet économique.

Reste à préciser l'essentiel au plan économique : c'est que tout ce mouvement s'opère sous la contrainte d'une nouvelle logique économique qui est la logique de la valeur. Cette logique est une logique complexe que l'on peut synthétiser dans le concept d'accumulation du capital, logique aussi par quoi la technique acquiert la finalité économique d'assurer la consommation productive de la force de travail. Comme telle, la technique est dominée dans son développement par les impératifs de l'intensification du travail et de la productivité du travail.

Au plan économique, les points qui viennent d'être plus énoncés que démontrés sont d'une grande importance. Ils montrent que la catégorie de technique, comme la catégorie de travail, est une catégorie "tout aussi moderne que les rapports qui l'engendrent" (Marx, 1965). Si maintenant on jetait un regard rétrospectif sur l'histoire de l'accumulation capitaliste, il apparaît clairement que c'est cette accumulation même qui dynamise le changement technique, qui impulse la constitution et le développement de cet espace spécifique que constitue la technologie, elle-même puissante médiation du développement scientifique.

Ce dernier point est encore, au plan méthodologique, d'une grande importance, puisque l'ordre logique des médiations qui vont du développement technique au développement technologique puis scientifique au plan historique, est à l'inverse de l'ordre logique du système de relations qui régit les déterminations entre la science, la technologie et la technique. On est alors fondé à affirmer, sous réserve que cette affirmation ne soit pas perçue de manière réductrice, que c'est le développement économique qui commande le développement scientifique, technologique et technique et non l'inverse.

Cette affirmation tient au fait que la technique n'entre pas seulement au titre de valeur d'usage dans le procès de production mais au titre de valeur. C'est quand elle devient une nécessité pour la production de la valeur qu'une technique est introduite dans le procès de travail, ou au contraire quand elle devient une limite à la production de la valeur qu'on lui substitue une autre technique. C'est donc bien le mouvement de la valorisation du capital qui constitue "la détermination en dernière instance". Il reste que cette détermination est opératoire si les instances de production des techniques et des technologies sont identifiées et leur rôle social reconnu.

4. LA PRODUCTION DE LA TECHNIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

On ne se penchera dans ce paragraphe que sur le procès moderne de production des techniques et des technologies.

Les techniques, comme cela a été souligné précédemment, sont une dimension immanente du rapport homme-nature, rapport qui fonde à la fois l'existence des sociétés et leur reproduction. L'intervention de la science et par elle de la technologie dans la technique ne modifie pas l'essence de cette dernière qui reste une pratique. C'est là les déterminations permanentes de la technique. Et c'est dire aussi que la variation des formes sociales dans lesquelles se développe la technique n'en modifie pas le concept.

Le procès moderne de production des techniques est le procès de production industriel, c'est par conséquent dans ce procès que s'élabore la culture technique en tant que culture de l'objectivation, autrement dit en tant que connaissance concrète des éléments du procès de travail et de leur système de relations ordonnées par la finalité de la valeur d'usage. Cette culture est très spécifique parce qu'elle ne se forme qu'à l'épreuve de la transformation de la matière et finalement ne se forme dans toute sa richesse que chez ceux qui sont directement engagés dans cette transformation à divers niveaux d'intervention (procès de conception et procès de réalisation).

Cette réalité de la technique, contrairement à la représentation qu'en élabore la philosophie au XIXe siècle, est profondément comprise par les dirigeants d'entreprises dès la manufacture, puis lorsqu'est introduit le machinisme, mais c'est Taylor qui va probablement le plus loin dans la compréhension du fait que l'intervention sur la technique passe par la connaissance de la culture technique des producteurs. Les cercles de qualité, aujourd'hui, obéissent-ils vraiment à une démarche différente à celle de Taylor sur ce point précis ?

La technologie, comme cela a été avancé, n'est pas une pratique mais une théorie scientifique de tout ou partie d'une technique. Le concept de l'objet, de même que ses méthodes, nous introduisent d'emblée aux conditions de production de la technologie. Ces conditions sont un système de formation de cadres scientifiques et un système de recherches scientifiques. Les logiques qui doivent animer ces deux systèmes doivent être cohérentes avec le mouvement de l'accumulation. Autrement dit d'une part le système de formation universitaire doit être guidé par une rationalité scientifique dominante, et d'autre part le système de recherche scientifique, outre qu'il suppose, dans une logique d'objectivation, l'ensemble de ses sous-systèmes (recherches fondamentale, appliquée et de développement), exige aussi d'être préservé des dérives qui consistent à confondre l'ordre logique des rapports de la science à la technologie, puis à la technique, en tant que procès de la connaissance, avec l'ordre des déterminations économiques en se limitant à celles-ci, en tant que procès d'émergence et de sélection des besoins en techniques, et partant, en technologies et en connaissances scientifiques fondamentales.

Le procès moderne de production de la technique et de la technologie et la cohérence de ce procès avec le procès de valorisation du capital,

n'est pas un mode d'organisation et de régulation que l'on puisse réduire, par analogie, à une figure systémique. Il s'agit de processus sociaux dont la régulation en dernière instance renvoie à la sphère de la vie politique, et plus particulièrement au lieu où se cristallisent les contradictions sociales et où s'opère l'arbitrage pour leur dénouement, c'est-à-dire à l'Etat.

5. ETAT, DEMOCRATIE, VALORISATION DU CAPITAL ET PROGRES TECHNIQUE

On a précédemment identifié les techniques de la mécanisation du travail, le machinisme, comme des techniques d'intensification et de productivité du travail. Et définies sous le rapport de l'efficacité économique, ces techniques ne relèvent plus seulement de la viabilité de leur caractère de valeur d'usage. Elles supposent les conditions, non point formelles, mais réelles du rapport salarial. Autrement dit la contrainte à la formation de la valeur et la partition sur la valeur. On supposera admises le rôle de ces deux dernières déterminations sur le mouvement de l'accumulation du capital.

Il est à peine nécessaire de souligner qu'à l'échelle sociale, le rapport salarial doit être réfléchi pour ce qu'il est, c'est-à-dire un rapport social. Or, un tel rapport ne peut être stabilisé, à fortiori sur une longue période historique, que si le rapport salarial est garanti par l'Etat. C'est-à-dire que l'Etat admet le rapport organique qui existe entre la fonction du rapport salarial et le développement économique, et régule en conséquence les rapports sociaux dans des limites qui ne remettent pas en cause l'efficacité économique de ce rapport. Formulé en ces termes l'intervention de l'Etat est de l'ordre de la contrainte politique avec les moyens que supposent une telle contrainte.

L'articulation des niveaux technique, économique, social et politique dans ces limites et ces seules limites ne peuvent qu'aboutir à de graves dérives qu'on ne trouve pas seulement dans le passé, mais dans les événements les plus récents qui marquent la vie de tous les peuples.

Le principe d'une régulation des rapports sociaux par l'Etat, sur la base d'un développement industriel tiré par la valorisation du capital, suppose la pleine reconnaissance en droit et en fait de la souveraineté de la société civile, autrement dit de la Démocratie comme principe de formation du pouvoir politique.

Cette affirmation pour être comprise, exige de rappeler l'ordre des déterminations qui aboutissent au changement technique et technologique. Le plus souvent est évoqué à juste titre la concurrence des capitaux comme détermination des innovations. Mais une telle concurrence est incompréhensible, si on ne précise pas qu'elle est elle-même une manifestation des lois de l'accumulation du capital, autrement dit de la dialectique du rapport salarial. Ce dernier rapport, et les conditions démocratiques de son développement, est le rapport moteur du progrès technique.

CONCLUSION

On a insisté, dans l'introduction à cette contribution, sur la nécessaire prise en compte des déterminations historiques dans lesquelles se développent les discours sur la technique. Parmi ces déterminations, l'importance des politiques scientifiques, technologiques et techniques nationales eu égard aux tendances à la mondialisation de l'économie.

Les politiques scientifiques, technologiques et techniques nationales des pays développés sont d'abord remarquables par les moyens qu'elles mobilisent, question qui renvoie immédiatement au transfert de valeur dont bénéficient les secteurs de la recherche, transfert rendu possible par la volonté politique de développement de ce secteur et par l'existence d'une productivité sociale assurant un volume de production de valeur permettant l'affectation d'une partie de cette valeur au financement de la recherche.

Il est alors évident que dans les pays en développement, outre la viabilité nécessaire des institutions de formation et de recherche déjà évoquée, outre la volonté politique, le problème des politiques scientifique, technologique et technique se pose en terme de moyens, lesquels dépendent comme cela vient d'être précisé pour les pays développés, de l'état de la productivité sociale.

La productivité sociale s'est développée au plan historique en fonction justement des techniques de production. Et ce qui caractérise les techniques modernes de production, c'est leur dimension, soit le volume de capital constant fixe qu'elles incorporent. Cette dimension des techniques renvoie elle-même à la dimension du capital en valeur qu'elle représente. Or, un tel volume de capital suppose les formes modernes et développées de centralisation du capital, formes qui se sont constituées à travers un long développement historique.

La question est alors de savoir si de telles conditions existent dans les pays en développement, sinon la seule alternative n'est-elle pas un secteur public dans le cadre d'une économie mixte ? Cette formule existant par ailleurs dans les pays développés en comptabilité avec la fonction du rapport salarial et des conditions institutionnelles de son fonctionnement, en comptabilité donc avec une économie de marché dans le cadre d'institutions républicaines.

Et me semble-t-il, c'est encore si peu dire par rapport aux approches systémiques et évolutionnistes dont on peut, sous l'angle de l'économie du développement, retenir que toutes les interdépendances ne sont pas équivalentes du fait que les formes intérieures sont toujours subordonnées aux formes supérieures. Manière de dire qu'il ne faut pas se tromper de transition.

BIBLIOGRAPHIE

- GILLES, B. : "Histoire des techniques". La Pléiade, Gallimard, Paris, 1978.
- CASTORIADIS : "Encyclopaedia Universalis". Volume XV, Ed. Idem, 1968.

- DUFOURT, D. : "L'économie mondiale comme système". PUL, Lyon, 1979.
- GUILLERME, J. : "Encyclopaedia Universalis". Volume XV, Ed. Idem, 1968.
- KHIRAT, T. I. : "Théorie évolutionniste du changement technologique". In : Economie Appliquée. N° 3, 1991.
- KOSIK, K. : "La dialectique du concret". Maspéro, Paris, 1968.
- LE BOT : "Encyclopaedia Universalis". Volume XV. Ed. Idem, 1968.
- MARX, K. : "Le Capital". La Pléiade, Gallimard, Paris, 1965.

Notes

[*] Chercheur Permanent CREAD